

REGLEMENT DE L'OPERATION

« Calendrier de L'Avent 2025 »

ARTICLE 1 : ORGANISATION

La société OSCARO.COM S.A. inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro B 434 474 284, dont le siège social est situé 1-7 rue du 19 mars 1962, 92230 Gennevilliers (ci-après dénommée, la « Société Organisatrice » ou « OSCARO »), organise une Opération sur site internet Oscaro.com,newsletter, intitulée « Jeu Calendrier de l'Avent 2025 » qui se déroulera du 15/12/2025 à partir de 00H01 au 25/12/2025 jusqu'à 23H59 (ci-après dénommé l'« Opération»).

ARTICLE 2 : OBJET

L'Opération consiste en un jeu gratuit sans obligation d'achat, organisé par Oscaro.com et ouvert à tous les visiteurs de son site internet Oscaro.com, ses pages Facebook, Twitter, sa newsletter et des sites partenaires et affiliés.

Toute participation implique l'acceptation pleine et entière des conditions et modalités de l'Opération par le présent règlement, ainsi que des conditions générales d'utilisations, des conditions générales de vente et de la politique de confidentialité et de sécurité mises à la disposition du Participant sur le site internet de la Société Organisatrice à l'adresse suivante : <https://www.oscaro.com/>

Tout manquement par le Participant à l'une des dispositions du présent règlement aura pour conséquence de priver ce Participant de son droit de participer à l'Opération et, le cas échéant, d'obtenir les dotations y attachées.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à l'Opération est ouverte à toute personne physique majeure (ci-après dénommé le « Participant »), disposant du matériel et d'une connexion permettant l'accès à Internet. Sont exclues toutes personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte à l'Opération, aux membres de son personnel ainsi qu'aux membres de leur famille.

Toute participation ne respectant pas les conditions et modalités de participation décrites dans le présent règlement, comportant une anomalie (coordonnées illisibles, incomplètes, erronées ou falsifiées), effectuée hors délai ou fondée sur une déclaration mensongère sera considérée comme nulle et entraînera, le cas échéant, la non-attribution de la dotation éventuellement gagnée, et ce sans contestation ni

réclamation possible de la part du Participant.

La référence pour votre auto

Copyright 2011-2025 - OSCARO SA - Tous droits réservés

L'Opération est accessible à tous les visiteurs du site internet Oscaro.com, pages Facebook et Twitter Oscaro.com, sa newsletter et des sites partenaires et affiliés.

L'Opération est gratuite et avec obligation d'achat, du 15/12/2025 au 25/12/2025 inclus.

Celle-ci ne pouvant se faire que par voie électronique sur les sites web visés ci-dessus.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DE LA DOTATION ET DU GAGNANT

L'Opération est organisée sous la forme suivante : Tirage au sort, Instant gagnant.

Tirage au sort : La dotation sera accordée de manière aléatoire et sera adressée directement au gagnant par email à la fin de l'Opération.

La dotation est gratuite.

Instant gagnant : La dotation sera accordée de manière aléatoire et sera adressée directement au gagnant par email à la fin de l'Opération.

La dotation est gratuite.

Le Participant peut gagner l'un des lots suivants :

- 1 x kit nettoyant intérieur ProTech
- 1 x nettoyant tissu Motul
- 30 bons cadeau de -10% sans minimum d'achat
- 1 000 bons cadeau
- goodies

ARTICLE 5 : DÉROULEMENT DE L'OPÉRATION

La participation à l'Opération est avec obligation d'achat, et est valable du 15/12/2025 à partir de 00H01 au 25/12/2025 inclus.

Pour accéder à l'Opération :

- Le Participant devra cliquer sur l'un des visuels ou lien URL liés à l'Opération ;
- Il sera ensuite redirigé vers le module QUALIFIO de l'Opération, et devra suivre les indications mentionnées.

La référence pour votre auto

Copyright 2011-2025 - OSCARO SA - Tous droits réservés

• En cliquant les visuels ou liens URL de l'Opération, le Participant sera reconduit vers l'outil QUALIFIO hébergé sur le site Oscaro.com, où il devra s'inscrire via un formulaire de participation, en suivant les indications mentionnées, pour tenter de gagner la dotation offerte mentionnée ci-dessus ;

• Après avoir renseigné les informations obligatoires sur le formulaire de participation (Nom, prénom, adresse mail et numéro de commande), le Participant accèdera

immédiatement à l'Opération.

- Le gagnant sera contacté par email après le tirage au sort prévu à partir du 07/01/2026 pour recevoir son gain.

ARTICLE 6 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à cette Opération est limitée à une pour toute la durée de cette Opération.

Toute participation est strictement personnelle. Aucune participation pour un tiers n'est possible.

La participation emporte l'acceptation pleine et entière des termes et conditions du présent règlement.

Toute modification du règlement donnera lieu à un avenant par la Société Organisatrice.

Il est entendu qu'un Participant est défini comme une personne physique unique : toute utilisation d'adresses postales ou e-mail différentes pour un même Participant serait considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination définitive du Participant.

ARTICLE 7 : REMISE DES DOTATIONS

Les gagnants seront contactés par email puis recevront les dotations.

Les coordonnées indiquées pour contacter le gagnant seront celles de son adresse email de participation à l'Opération.

Sans identification possible des coordonnées d'un gagnant, ce dernier sera disqualifié et la dotation sera perdue, sans contestation ni réclamation possible de la part du Participant.

Le gagnant autorise toutes vérifications strictement nécessaires à la remise de cette dotation, relatives à son identité et à son domicile (adresse postale et/ou numéro de téléphone).

La dotation est attribuée au seul gagnant.

Pour toute difficulté de prise de contact entre la Société Organisatrice et le gagnant dans un délai de trente (30) jours à compter du tirage au sort, le gagnant sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation qui restera la propriété de la Société organisatrice, laquelle se réservera alors la possibilité de remettre ou non le prix en jeu.

La référence pour votre auto

Copyright 2011-2025 - OSCARO SA - Tous droits réservés

En cas de perte du mail de confirmation par le gagnant, celui-ci pourra se voir attribuer un duplicata par mail et seulement, à condition que le gagnant prenne immédiatement contact avec la Société organisatrice dans un délai maximal de soixante (60) jours à compter du premier envoi de son mail de confirmation. A l'issue de ce délai, la Société organisatrice ne pourra émettre de duplicata du mail de confirmation et la dotation sera perdue.

La Société Organisatrice s'engage à expédier en France métropolitaine (Corse incluse), à ses frais, la dotation dans un délai maximum de trente (30) jours suivant le tirage au sort à l'adresse que le gagnant aura communiqué au moment de sa participation ou par email si la remise de la dotation est possible par voie électronique.

Le prix est accepté tel qu'annoncé ci-dessus et ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un échange contre sa valeur monétaire, ni contre un autre bien ou prestation, ni donner lieu à un quelconque remboursement partiel ou total.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉS ET DROITS DE LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être encourue, si pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, la présente Opération devait être modifiée, écourtée ou annulée. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourrait être engagée si une personne :

- Fournissait des coordonnées inexactes ou incomplètes ne permettant pas de l'informer de son gain

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de :

- tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin de l'Opération, et ce pour quelque raison que ce soit ;

- des perturbations sur le réseau Internet du Participant ou des difficultés d'accès aux sites web de participation de l'Opération ;

- d'évènements liés à la réalisation des dotations.

La responsabilité de la Société Organisatrice est limitée à la délivrance de la dotation valablement gagnée, ainsi que des données à caractère personnel collectées dans le cadre de la présente participation à l'Opération.

La Société Organisatrice se réserve le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie de l'Opération s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit, et notamment de manière informatique dans le cadre de la participation à l'Opération ou de la détermination du (des) bénéficiaire(s).

Dans cette hypothèse, elle se réserve le droit de ne pas attribuer le(les) prix(s) aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes ; la fraude entraînant la disqualification immédiate de son auteur.

La référence pour votre auto

Copyright 2011-2025 - OSCARO SA - Tous droits réservés

ARTICLE 9 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Participant reconnaît que l'ensemble des contenus figurant sur les sites web incluant notamment: le nom de domaine, les marques, les textes, les graphiques, les photographies, les dessins, les sons, les données, les images, les audios et les

vidéos, mais également l'arborescence d'Oscaro, les plans de navigation, les logos, la conception et l'organisation des rubriques, leurs titres, les bases de données, leurs structures et leurs contenus, existants ou à venir, sont protégés et sont la propriété exclusive d'Oscaro.

En conséquence, sauf autorisation expresse et préalable d'Oscaro, toutes reproductions, représentations et utilisations par le Participant sont interdites.

Tout manquement du Participant à ces obligations constituerait une contrefaçon.

Il en est de même pour les droits de propriété intellectuelle appartenant aux partenaires et affiliés d'Oscaro.

ARTICLE 10 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Oscaro intervient en qualité de responsable de la collecte et du traitement des données personnelles des Participants. Nous mettons en oeuvre des traitements dédiés aux services et à la gestion de la relation avec nos clients et prospects pour permettre à chacun d'eux d'entretenir et de réparer leur véhicule.

Oscaro met en oeuvre les mesures permettant de garantir la confidentialité, la sécurité et l'intégrité des données personnelles du Participant, et s'engage à ce que ses prestataires à qui elle sous-traite des services garantissent le même niveau de sécurité que le sien.

Oscaro invite expressément le Participant à prendre connaissance de sa Politique de protection des données personnelles.

ARTICLE 11 : AUTORISATIONS

L'adresse email de chaque Participant collectée par la Société Organisatrice dans le cadre de l'Opération, fera l'objet, d'une transmission à la Société QUALIFIO et ce uniquement pour les besoins du tirage au sort, et ne sera ni conservée, ni utilisée à d'autres fins que ce tirage par la société QUALIFIO et/ou les partenaires d'Oscaro.

ARTICLE 12 : REMBOURSEMENT

Sur demande écrite adressée à la Société organisatrice, les frais engagés pour la participation à la présente Opération, hors achat de produit, seront remboursés sur la base d'une communication internet d'une durée maximale de 3 minutes.

La demande écrite doit être adressée à OSCARO à l'adresse suivante : Oscaro.com, Immeuble CLEVER, 1-7 rue du 19 mars 1962, CS 80091, 92635 Gennevilliers Cedex, au plus tard 30 jours après le tirage au

La référence pour votre auto

Copyright 2011-2025 - OSCARO SA - Tous droits réservés

sort (le cachet de la poste faisant foi) et, à condition de produire un justificatif démontrant l'heure, la durée et le coût de la connexion.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains

fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au Site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter au Site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

ARTICLE 13 : CONTESTATION / RÉCLAMATION

Toute contestation ou réclamation relative à l'Opération, à son déroulement, à la dotation attachée, et/ou au présent règlement et ses éventuels avenants devra impérativement être adressée par écrit à l'adresse e-mail suivante : socialmedia@oscaro.com

Toute contestation ou réclamation effectuée conformément aux stipulations citées ci-dessus sera prise en considération, sous réserve de réception du courrier par la Société Organisatrice, dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de clôture de l'Opération.

La Société Organisatrice ne pourra être considérée responsable d'évènements liés à la réalisation de la dotation.

ARTICLES 14 : LITIGE

La Société Organisatrice tranchera souverainement, dans le respect de la loi française, tout litige relatif à l'interprétation et/ou à l'application du présent règlement et de ses éventuels avenants.

En cas de désaccord relatif à l'application ou l'interprétation du présent règlement et de ses éventuels avenants ou, à défaut d'accord amiable, le litige relèvera de la compétence exclusive des tribunaux français.

Le Participant reconnaît sans réserve que le simple fait de participer à l'Opération régie par le présent règlement le soumet obligatoirement aux lois françaises en cas de litige.

ARTICLE 15 : DÉPÔT ET CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée de l'Opération sur le site internet de la Société Organisatrice en cliquant [ici](#)